



# LE PEUPLE SÂME

Le peuple sâme habite depuis des temps immémoriaux les régions septentrionales de la Scandinavie et de la presqu'île de Kola. Ce qui aujourd'hui est considéré comme le Pays des Sâmes – le Sápmi – se compose de régions que les Etats nationaux environnants – Russie, Finlande, Norvège et Suède – ont, dans une certaine mesure, reconnues comme appartenant au peuple sâme. De nos jours, le territoire habité par les Sâmes s'étend sur l'ensemble de l'espace arctique scandinave et longe les régions montagneuses de part et d'autre de la frontière suédo-norvégienne jusqu'à l'extrémité nord de la province suédoise de la Dalécarlie.

Aujourd'hui, les Sâmes forment une minorité dans les localités qui parsèment tout l'habitat sâme. Dans quelques rares communes du nord de la Finlande et de la Norvège, ils sont en majorité. On estime que le nombre de Sâmes vivant dans les régions arctiques se situe entre 60'000 et 100'000. En Norvège vivent environ 40'000 Sâmes, concentrés surtout au Finnmark. La Suède compte environ 17'000 Sâmes, la Finlande environ 5'700 et la Russie environ 2'000.

## Histoire

Il y a deux mille ans, les Sâmes occupaient la totalité de la Finlande actuelle. Ils ont également habité les régions côtières du golfe de Botnie et le long de celles de l'Atlantique, du centre de la Norvège vers le nord, jusqu'à la mer Blanche, dans l'actuelle Russie.

Les plus anciens vestiges ont été découverts sur les bords de l'Océan glacial arctique, dans le nord de la Norvège, et remontent à environ 10'000 ans. Des vestiges d'établissements humains plus récents ont été découverts dans tous le Sápmi. Il est probable qu'ils proviennent du peuple que l'on a par la suite appelé les Sâmes.

Le tissu social se composait de groupes familiaux peu nombreux, appelés *siiddat* (au singulier *siida*), vivant en communauté et exploitant ensemble les ressources naturelles. Un tel groupe pouvait être sédentaire, mais aussi nomade à divers degrés. Les Sâmes qui vivaient du poisson séché dans les lacs, les fleuves, la mer ou les fjords étaient plus sédentarisés que ceux dont les moyens d'existence étaient la chasse ou l'élevage du renne. Certaines communautés Sâmes étaient intégralement nomades du fait qu'elles suivaient les mouvements de leurs rennes. De nos jours, rares sont les Sâmes éleveurs de rennes qui vivent encore au sein de groupes *siiddat*. La plupart d'entre eux vivent comme les autres habitants du Nord.



Le chef du groupe *siida*, qui était souvent la femme ou l'homme le plus âgé, dirigeait la vie quotidienne. Le chef décidait où et quand on se déplacerait, et qui allait pêcher sur tel ou tel lac. Les groupements *siiddat* tenaient également des assemblées communes, où les anciens délibéraient sur les problèmes touchant les intérêts de la collectivité.

On vivait principalement de la chasse et de la pêche. Le renne, l'élan et le castor servaient habituellement au troc. En été, le saumon pullulait dans les grands fleuves qui se jettent dans l'Atlantique et dans le golfe de Botnie. On est même fondé à penser que le commerce avec les voisins de l'Est jouait un rôle important, surtout lorsqu'il s'agissait d'acquérir par troc des ustensiles, de l'outillage ou des parures qu'il était impossible de façonner sur place.

Les fondements de la société sâme étaient la bienveillance des dieux et la sagesse des anciens. On consultait ces derniers et on leur obéissait dans le domaine profane. Quand il s'agissait des relations avec les dieux ou les autres puissances surnaturelles, on s'adressait au chaman, que les Sâmes appelaient le *noaidi* (au pluriel *noaiddit*). C'était un prêtre sorcier qui se prétendait doué de talents



extraordinaires : il pouvait entrer en contact avec les dieux et prédire l'avenir. Son attribut de travail était un tambour. Certains noaidit étaient aussi guérisseurs.

Progressivement, les peuples environnants découvrirent les richesses du Sápmi : animaux à fourrure et eaux poissonneuses. Assez tôt, des contacts commerciaux s'établirent avec l'Est, notamment avec les actuels territoires russes. Au début de notre ère commencèrent les échanges avec les peuples qui habitent la Norvège et la Suède d'aujourd'hui et les régions situées en direction nord-sud. C'était surtout la côte norvégienne, libre de glace toute l'année, qui constituait une superbe route commerciale. Mais les grands fleuves du nord de la Finlande et de la Suède étaient également de bons axes de transport pour les marchands.

On trouve dans les légendes sâmes de nombreux récits sur des brigands armés cherchant à s'accaparer des trésors qu'ils supposaient se trouver chez les Sâmes. Comme les communautés sâmes se composaient de petits groupes disséminés sur d'immenses étendues, les bandes armées pouvaient aisément leur imposer la loi du plus fort.

Bien que les voyageurs de cette espèce furent considérés comme un fléau, les Sâmes retiraient quelque profit de leur visite, car ils apportaient souvent des marchandises utiles à troquer, comme des outils en métal ou des vêtements qu'ils étaient incapables de façonner eux-mêmes.

Petit à petit, les divers Etats nationaux commencèrent à revendiquer le droit exclusif à ce commerce et, par la suite, aux territoires visités précédemment par les marchands et les bandes de pillards. Les Sâmes furent contraints à payer simultanément l'impôt à plusieurs Etats. Ces revendications territoriales contribuèrent d'ailleurs à déclencher les guerres que se livrèrent les Etats nordiques au cours des XVIIe et XVIIIe siècles.

#### **Situation en Norvège**

En Norvège, en 1850, le Darwinisme social produisit un changement d'attitude envers les Sâmes. Des réformes furent introduites, notamment dans les écoles. À la fin des années 1800, les professeurs furent priés de restreindre l'utilisation de la langue sâme à l'école. À partir de 1902, il devint interdit de vendre de la terre à quiconque ne parlait pas le norvégien. Pendant la période qui sépara les deux guerres mondiales, cette politique discriminatoire fut pratiquée assez agressivement.

Un autre moyen auquel recoururent les Etats nationaux pour faire valoir leur souveraineté sur le territoire fut la christianisation de la population. À l'époque où les procès en sorcellerie faisaient rage en Europe, on se mit à évangéliser les Sâmes. Les noaidit, leurs chefs spirituels et la force unificatrice de leur société, furent persécutés et contraints à abjurer leur religion et à livrer leurs tambours aux missionnaires qui sillonnaient le territoire pour convertir les Sâmes.

La venue des missionnaires au Sápmi fut accompagnée d'un début de colonisation de l'espace habité par les Sâmes. L'Etat suédois encourageait les paysans à aller s'établir dans le Nord. Ceux qui se fixaient en terre sâme étaient exonérés d'impôts et même, pendant un certain temps, du service militaire.

Dans les années 1600, des mines d'argent furent découvertes près de Nasafjäll, dans le Norrbotten. On obligea les Sâmes à aider au transport du minerai en utilisant leurs rennes comme animaux de trait. À ceux qui refusaient de coopérer était réservé un traitement de choix : ils étaient plongés sous la glace. Ce fut le début de la revendication de l'Etat suédois pour les forêts, l'énergie hydraulique et les ressources minérales, dans une région où les Sâmes avaient vécu bien avant le peuple suédois. La présence des missionnaires et la colonisation ne modifièrent pas profondément la vie des Sâmes. Les grandes mutations se produisirent dans la seconde partie du XIXe siècle et au début du XXe, quand, à la suite de son développement industriel, la Suède eut besoin des ressources naturelles du Sápmi. Les Sâmes conservent largement intact l'idéal d'une vie dans et par la nature, dans le respect de tous ses équilibres.



## L'élevage du renne

Nul ne peut dire avec certitude depuis combien de temps les Sâmes pratiquent l'élevage du renne. En l'an 100 de notre ère, un historien romain parle des fenni, un peuple de chasseurs du grand Nord. Il s'agit vraisemblablement des Sâmes. En l'an 500 de notre ère, des sources chinoises évoquent des peuplades qui utilisent des « cerfs » pour le transport et comme bêtes laitières. À la fin du IXe siècle, un seigneur norvégien, Ottar, parle du renne comme de la richesse des Sâmes. Dès cette époque, des rennes domestiqués étaient utilisés comme bêtes de somme ou comme appâts pour la chasse au renne sauvage. Tout cela indique que les Sâmes vivent avec leurs rennes depuis plus de

### *Les huit saisons de l'élevage du renne*

Malgré la sédentarisation progressive des Sâmes, le rythme de vie des éleveurs de rennes est aujourd'hui encore inspiré de huit saisons différentes :

#### **Printemps-hiver**

Les femelles portantes incitent le troupeau à quitter les forêts pour se diriger vers les montagnes.

#### **Printemps**

La neige fond tandis que les petits rennes naissent sur les collines bordant de plus hautes montagnes.

#### **Pré-été**

Une période calme pour les éleveurs où les animaux paissent paisiblement.

#### **Été**

À la lumière du soleil de minuit, les éleveurs marquent les nouveaux-nés.

#### **Pré-automne**

Des rennes mâles, engraisés durant l'été, sont attrapés pour être abattus.

#### **Automne**

Les éleveurs pêchent leur nourriture tandis que les rennes mâles et femelles se rencontrent.

#### **Pré-hiver**

Le troupeau quitte les montagnes au sol gelé pour rejoindre des terres marécageuses où il est encore possible de trouver de la nourriture fraîche.

#### **Hiver**

Après avoir séparé les troupeaux, les familles sâmes déplacent les rennes vers les forêts où le fourrage d'hiver est plus accessible.

mille ans. Progressivement, divers types d'élevage du renne se sont développés.

Dans les régions plus méridionales du Sápmi, l'élevage a évolué vers des formes plus intensives. Les groupes familiaux se déplaçaient avec les rennes entre les pâturages d'hiver dans les forêts de conifères et les herbages d'été en haute montagne. Ce nomadisme intégral pratiqué en compagnie des rennes pendant toute l'année, a toutefois cessé vers le milieu du XXe siècle. Parmi les Sâmes vivant dans les régions forestières s'était développée une forme d'élevage sédentaire du renne, les animaux paissant librement sur des étendues limitées. Ce type d'élevage était souvent combiné avec la chasse et la pêche. De nos jours, il est pratiqué dans l'arrière-pays des provinces suédoises de Norrbotten et Västerbotten.

Aujourd'hui, le type d'élevage plus intensif est plus fréquent. On laisse le troupeau se déplacer sur des étendues relativement vastes, mais néanmoins limitées et souvent surveillées à leurs confins. À intervalles réguliers, les troupeaux sont rassemblés en vue de

leur regroupement par éleveur, du marquage des veaux ou de l'abattage. Souvent, l'élevage intensif du renne implique que les troupeaux sont répartis par groupe moins nombreux en vue des six mois d'hiver, au cours desquels il faut surveiller les bêtes de plus près et les déplacer plus souvent d'un pâturage à l'autre.

Les familles se déplacent entre les pâturages d'été et d'hiver, mais elles ont souvent une ou deux habitations à proximité des pâturages où elles ont leur domicile fixe.

En Suède, l'élevage du renne est organisé sous forme de collectivités d'éleveurs sâmes. Il y en a au total 43. Leurs membres pratiquent l'élevage du renne dans un périmètre géographique limité. La collectivité est une unité à la fois administrative et économique dont les membres décident, conformément aux dispositions de la Loi sur l'élevage des rennes (Rennäringslagen), de quelle façon l'élevage sera pratiqué.



En Suède, l'élevage du renne est régi par une loi de 1971, dont l'objectif est de favoriser la rationalisation de l'élevage et de renforcer le statut des collectivités d'éleveurs. La loi définit les droits des éleveurs sâmes sur les terres et les eaux ainsi que leurs obligations à l'égard de la société en général. Seuls les Sâmes membres d'une collectivité d'éleveurs sont autorisés à pratiquer l'élevage du renne, et jouissent en outre de droits particuliers en matière de chasse et de pêche. L'élevage s'étend sur environ 35 pour cent de la superficie de la Suède. Sur les 17'000 Sâmes que compte le pays, 3'000 sont directement tributaires de l'élevage du renne. Celui-ci se pratique désormais à l'aide d'équipements techniques modernes tels que scooters des neiges, motos tout terrain, hélicoptères et systèmes de radiocommunications. Sur les quelques 750'000 rennes que compte le Sápmi, environ 300'000 vivent en Suède. L'élevage du renne est un secteur économique important dans de nombreuses communes du nord de la Suède, car le transport, le commerce et la transformation de ses produits représentent de nombreux emplois.

## La langue sâme

Le sâme fait partie du groupe linguistique finno-ougrien. Il comprend trois dialectes principaux : oriental, central et méridional. Les frontières entre ces parlers coïncident avec l'habitat immémorial des Sâmes. Les différences entre ces trois dialectes principaux sont assez importantes pour que l'on puisse parler de langues différentes.

Tous les dialectes sâmes ont un vocabulaire très riche pour évoquer l'environnement. Pour décrire les sols et les eaux, ils ont une grande variété de mots qui permettent une précision d'une grande fidélité. Le territoire du Sápmi est recouvert de neige une grande partie de l'année. Par conséquent, de nombreux mots existent en sâme pour décrire la qualité de la neige. Pour ce qui est du renne et de son élevage, le vocabulaire est aussi riche que varié. Il existe par exemple un grand choix de mots (près de 100) décrivant l'aspect du renne. Sa fourrure, sa ramure, son sexe et son âge peuvent être décrits en termes si détaillés que dans un troupeau de plusieurs milliers de têtes, un seul animal correspond à la description donnée. Un seul mot en sâme permet parfois d'exprimer ce que les autres langues exprimeraient en une phrase entière.

Le plus important des dialectes est le sâme central. Les dialectes oriental et méridional sont parlés dans des régions où les Sâmes sont souvent en minorité. C'est pourquoi l'emploi de ces parlers a décliné au cours du XXe et, dans ces régions, les Sâmes ont largement adopté la langue de la population majoritaire. On estime à 70 pour cent le nombre de Sâmes sachant parler leur langue. Mais la prise de conscience, non seulement parmi les Sâmes, mais aussi parmi les hommes politiques et l'Administration, du rôle culturel central que joue la langue, on se rend compte aujourd'hui de l'importance de son enseignement approfondi pour les enfants sâmes. Aujourd'hui, l'un des rôles du Samting, l'instance nouvellement mise en place, est de renforcer et de développer la langue sâme.

### Sâme ou Lapon ?

Le terme « lapon », d'origine étrangère, est progressivement remplacé en Fennoscandie par celui utilisé par la minorité autochtone : *sábme* ou une variante dialectale de celui-ci, que l'on retrouve aujourd'hui en suédois, en norvégien et en finnois. En effet, la communauté sâme considère que le mot *Lapon* a une connotation méprisante.

## L'enseignement

Comme la société sâme se composait, dans le passé, de groupes épars et plus ou moins nomades, il n'était ni possible, ni nécessaire de créer des écoles pour les enfants. L'enseignement se faisait en famille ou au sein du groupe siida. Pour la chasse, la pêche, les travaux manuels et l'élevage des rennes, on s'en remettait aux leçons des anciens. Mais avec l'arrivée des missionnaires, au début du XVIIIe siècle, on assista aux premières tentatives de scolarisation des enfants sâmes dans des établissements permanents, souvent contre la volonté des enfants et des parents. En 1632 fut construite une école à demeure : l'Ecole lapone de Lycksele. Mais son objectif était non seulement d'apprendre aux enfants à lire et à écrire le suédois, mais aussi et surtout de tenter de former des



pasteurs sâmes appelés à évangéliser leurs semblables. Au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, des écoles furent bâties dans d'autres localités du Sápmi, mais comme les Sâmes étaient en grande partie nomades, force fut de créer aussi des écoles itinérantes.

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, l'Eglise assumait la responsabilité de l'enseignement des enfants sâmes. La langue sâme était très couramment utilisée. Peu à peu, l'objectif de l'enseignement se modifia. En 1913 furent créées des écoles spéciales pour nomades, l'enseignement étant donné principalement en suédois. L'objectif en était de donner aux enfants sâmes un minimum de formation leur permettant de se débrouiller dans la société suédoise, sans pour autant leur faire « boire avec excès à la coupe de la civilisation ». Tel était généralement le point de vue des décideurs, en particulier dans les années 1910 et 1920.

Aujourd'hui, les enfants sâmes ont le choix entre l'enseignement donné dans les écoles sâmes de l'Etat et celui de l'école de base communale, où ils peuvent également suivre des cours de langue maternelle. Une commission scolaire sâme est spécialement chargée de superviser l'enseignement dans les écoles sâmes. L'objectif de l'enseignement sâme est, d'une part, de donner aux enfants le même enseignement que celui que reçoivent les petits Suédois à l'école de base, d'autre part de leur assurer une scolarité qui tient compte de leur identité linguistique et culturelle.

Un réseau d'enseignement préscolaire est actuellement en cours d'édification en Suède. Toutefois, jusqu'à présent, la prise en charge de l'enfance par des Sâmes n'existe encore que dans un petit nombre de communes. Le problème est la pénurie de personnel qualifié. La situation s'est cependant sensiblement améliorée grâce à la formation spéciale d'enseignants du préscolaire et des stades inférieur et moyen de l'école de base, ayant le sâme comme langue maternelle, assurée par l'Ecole supérieure d'enseignement de Luleå.

Depuis 1950, il y a, à Jokkmokk, une école populaire supérieure spéciale qui offre un enseignement pour adultes sâmes et autres. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il y a depuis 1974 une chaire de langue sâme à l'université d'Umeå, ainsi que dans les universités d'Oslo et de Tromsø (Norvège), d'Helsinki et d'Oulu (Finlande). La localité de Guovdageaidnu (Kautokeino), en Norvège, compte depuis 1989 une école supérieure sâme (Sámiid Allaskuvla) où sont formés entre autres les enseignants sâmes. Les cours sont donnés en sâme, et les étudiants sont originaires de Finlande aussi bien que de Suède. On trouve également à Guovdageaidnu l'Institut nordique sâme (Sámi Instituhitta), centre de recherche et d'étude créé en 1973.

## Musique et littérature

La tradition de l'art narratif oral a toujours joué un rôle central dans la société sâme. La musique sâme se rattache à la même tradition. Le *joik*, expression littéraire spécifique de l'art du chant sâme, mêlant le chant et la poésie, est à la fois une technique narrative et une façon d'évoquer les événements et les humains ou de décrire la nature. Ces traditions sont encore vivantes de nos jours.

Dans le passé, le *joik* était assimilé, surtout par les missionnaires, au paganisme et au péché. C'est pourquoi il fut constamment combattu, en particulier aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. À Guovdageaidnu, il est encore interdit aujourd'hui aux enfants sâmes de chanter le *joik* pendant les heures de classe. Au milieu de notre siècle, l'art du *joik* était en voie de disparition. Au cours des années 1960 et 1970, les *joik* et les valeurs culturelles sâmes ont connu une renaissance. Ce sont surtout les jeunes Sâmes qui commencèrent à s'engager dans la défense de leur patrimoine culturel, à s'intéresser aux aspects menacés de leur civilisation et à encourager d'autres Sâmes à œuvrer pour le maintien de celle-ci.

Depuis un passé récent, les Sâmes se sont eux-mêmes lancés dans l'écriture. En 1910, Johan Turi publia *Muitalus sámiiid birra*, un récit évoquant la vie des Sâmes. Il est le premier écrivain sâme à décrire l'histoire de son peuple, et notamment la vie quotidienne des éleveurs de rennes au tournant de notre siècle. Son livre reprend également des légendes et des croyances populaires sâmes. Aujourd'hui, Johan Turi a de nombreuses émules. Au cours des trente dernières années, une



littérature sâme assez importante a été publiée. Parmi les auteurs modernes, citons Paulus Utsi, Erik-Nilsson-Mankok, Per Idivuoma et Annok Sarri-Nordrå.

### **Art et artisanat**

Pour les Sâmes, les notions d'art et d'artisanat sont étroitement liées. Les objets d'usage quotidien utilisés dans le passé et, dans une certaine mesure, encore de nos jours, ont non seulement une fonction pratique, mais sont aussi façonnés de manière à exercer un attrait esthétique. Le tambour du noaidi, outre qu'il était un instrument, reflétait sous des formes artistiques le monde des humains et celui des dieux. Le *kolt*, vêtement de dessus traditionnel des Sâmes, est à la fois fonctionnel et chaud, et une belle pièce d'habillement brodée aux couleurs vives. La forme et l'aspect des objets usuels – couteaux, bols, harnais – sont aussi importants que leur bon fonctionnement. Les matières utilisées sont la corne de renne, le bois et les peaux.

Dans leur très grande majorité, les artistes sâmes contemporains sont pétris de cette tradition et la reflètent dans leur artisanat et dans leurs arts plastique et graphique. L'école populaire supérieure sâme de Jokkmokk propose à ses élèves une formation spéciale aux travaux manuels sâmes. L'artisanat artistique sâme – le *duodje* – joue également un rôle économique important. Le *duodje* sâme est désormais commercialisé sous un label spécifique qui en garantit la qualité et l'authenticité.

### **L'Etat et les Sâmes**

La politique de l'Etat suédois à l'égard des Sâmes a subi de profondes modifications au cours du XXe siècle. Au début de celui-ci, la politique des pouvoirs publics visait à maintenir les Sâmes en tant que « peuple primitif ». On trouve encore des traces de ces tendances dans certaines lois et dans l'attitude pratique d'un certain nombre d'administrations et organismes d'Etat. Un des problèmes est, par exemple, que la modernisation de l'élevage du renne est défavorisée par rapport à la protection de la nature et au tourisme.

Le droit des Sâmes à leur propre culture et à leur langue n'a attiré l'attention qu'à la fin des années 1960 et au cours des années 1970, quand de nombreux groupes d'immigrés ont commencé à exiger que l'Etat consente des efforts pour le maintien de leurs spécificités culturelles. C'est alors que les Sâmes ont obtenu une école de base sâme du stade supérieur et l'accès de leur langue dans les écoles. Mais la plupart des Sâmes continuent d'estimer que l'Etat reste en demeure de mener une politique suffisamment active de soutien du développement de leur culture.

La Loi sur l'élevage des rennes, adoptée en 1971, autorise, dans une certaine mesure, les Sâmes à régler eux-mêmes leurs affaires. Mais comme les lois précédentes, celle-ci ne définit que les droits des éleveurs de rennes. Seuls ces Sâmes ont des droits spéciaux sur les sols et les eaux du Sápmi. Ces droits n'ont jamais été reconnus aux pêcheurs et autres Sâmes dans la législation de l'Etat.

Au cours de ces trente dernières années, les Sâmes éleveurs de rennes ont été privés de vastes étendues de pacage à la suite de divers types d'exploitation industrielle. Ce sont surtout les techniques sylvicoles modernes, avec des coupes à blanc suivies de labourage, qui font que les Sâmes éprouvent des difficultés croissantes à nourrir leurs rennes en hiver. Les éleveurs ont tenté, par divers moyens et en s'adressant à diverses instances, d'améliorer la protection des régions qu'ils considèrent comme leur appartenant, mais jusqu'à présent, ils ont toujours perdu, devant les tribunaux, ce combat pour garder ces territoires. Dans une action en justice engagée en 1966 (« procès des alpages »), et donc le jugement n'a été prononcé qu'en 1981, les Sâmes se sont efforcés d'obtenir par le biais des tribunaux suédois la reconnaissance de leurs droits sur les alpages du Sápmi méridional. Dans ses attendus, le jugement déclare que les Sâmes avaient eu le droit de possession de ces alpages, mais que l'Etat suédois en avait par la suite repris le droit de propriété. Néanmoins, les Sâmes en ont la jouissance par droit d'usage immémorial.

En 1993 toutefois, le Parlement a adopté des modifications de la loi régissant les droits des chasseurs amateurs à chasser le petit gibier sur les alpages de la province de Jämtland et à l'ouest de



la limite des terres cultivées dans les provinces de Norrbotten et du Västerbotten. Aux termes de la loi sur l'élevage du renne, ces territoires sont des zones de pâturages réservées « exclusivement à l'élevage du renne ». Le droit de contrôle que possédaient auparavant les Sâmes sur l'attribution des autorisations de chasser et la fixation des périodes de chasse a été transféré aux autorités locales pour une période d'essai.

En 1983, une commission a été chargée d'étudier la question sâme. Dans son rapport principal, publié en 1989, elle propose entre autres que le statut particulier des Sâmes en tant que minorité ethnique et population autochtone soit reconnu dans la Constitution suédoise. Elle propose en outre que soit adoptée une loi ayant pour objectif de promouvoir la vie culturelle et sociale des Sâmes et portant création d'une assemblée sâme élue par le peuple et appelée à représenter les intérêts des Sâmes dans les diverses instances concernées. La commission a également proposé des modifications à la Loi sur l'élevage des rennes visant à renforcer le statut juridique des Sâmes dans tout ce qui a trait à l'élevage. Le seul résultat auquel a abouti le rapport de la commission des questions sâmes a été la création, sur sa proposition, d'une assemblée élue par la population. La proposition aux fins d'une loi spéciale visant à renforcer le statut de la langue sâme a été rejetée, de même que d'autres propositions destinées à renforcer les droits des Sâmes sur les terres et les eaux. Les responsables gouvernementaux ont renvoyé toutes ces questions au Sameting qui, en tant qu'autorité nationale, aura désormais à traiter des affaires sâmes ainsi que de la planification et de la recherche qui s'y rapportent.

Du point de vue sâme, les dix années de recherche conjointes menées par les représentants des Sâmes et du gouvernement se soldent par un recul en termes politiques et avant tout juridiques. Sur le plan juridique, la position des Sâmes a été affaiblie, en particulier pour tout ce qui est de la propriété des droits de chasse et de pêche et la question des instances à qui il appartient de gérer ces ressources.

## Les organisations

La percée du mouvement populaire sâme dans la Suède contemporaine a coïncidé avec la montée en puissance des mouvements populaires au début du XXe siècle. Il doit ses idées et son inspiration aux Eglises libres, aux sociétés de tempérance et au mouvement ouvrier. Mais ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que s'est situé son essor en tant qu'organisation. En 1950 fut fondée un organisme permanent, l'Union du peuple sâmes de Suède (Svenska Samernas Riksförbund, SSR), qui regroupe les collectivités et les associations sâmes de Suède. Sameättnam, organisation fondée en 1945, s'assigne pour objectif de promouvoir la culture et le *duodje* (artisanat) sâmes. Sáminuorra (l'Union de la jeunesse sâme de Suède) a été constituée en 1963 et se consacre essentiellement à la jeunesse. Sous la devise « Les Sâmes – un seul peuple », les organisations centrales sâmes de Suède sont membres de Sámiráddi (Conseil nordique sâme), qui est depuis 1956 un organe de coopération entre les Sâmes de Suède, de Norvège et de Finlande. Désormais les Sâmes de Russie sont également membres du Conseil. En 1975, le Sámiráddi est devenu membre du Conseil mondial des peuples autochtones (WCIP), qui œuvre tout spécialement pour le droit international et pour la défense du droit des populations autochtones à la vie, à la culture et au développement.

## Symboles sâmes



Le costume multicolore traditionnel des Sâmes indique de quelle région est originaire la personne qui le porte. À travers les médias, il est devenu assez courant de discuter pour savoir qui a le droit de porter le costume traditionnel, et à quelle occasion.

Le drapeau sâme fut adopté le 15 août 1956 à la 13<sup>e</sup> Conférence Sâme de Åre, en Suède. Le drapeau a été réalisé par Astrid Båhl. Ses motifs sont issus du tambour magique



des Sâmes, tandis que les couleurs sont les couleurs typiques des Sâmes. Le cercle symbolise le soleil et la lune.

En mémoire de la première Conférence sâme organisée en 1917, le 6 février est considéré comme la Fête Nationale des Sâmes. Les Sâmes possèdent également leur propre hymne national, adopté le 15 août 1986.

### **Les Sâmes aujourd'hui**

À travers les siècles, les Sâmes ont eu à se battre contre la discrimination et les intérêts économiques des grandes puissances. Comme de nombreux peuples autochtones, la manière de vivre des Sâmes n'est que difficilement compatible avec les intérêts des Etats scandinaves. Le fait est qu'aujourd'hui encore, même si certains progrès sont faits au niveau de la sauvegarde de leur culture, les Sâmes souffrent encore du comportement des Etats scandinaves. Peu à peu, les peuples scandinaves sont parvenus à modifier le comportement séculaire des Sâmes, qui abandonnent le nomadisme pour s'assimiler à la population scandinave. Quant à ceux qui ont choisi de rester fidèles à leur manière de vivre traditionnelle, ils rencontrent de nombreuses difficultés dans leur vie quotidienne, dont une assez surprenante : les hommes sâmes ont de plus en plus de peine à trouver une épouse qui consente d'adopter le dur mode de vie sâme. Par conséquent, beaucoup de Sâmes sont célibataires tandis que les femmes descendent vers le Sud pour y trouver une vie plus clémente. L'histoire nous apprend que la colonisation de nombreux peuples autochtones ne sait pas faite sans une grande souffrance du peuple concerné, sans oublier une perte importante du patrimoine culturel de ce peuple. Pour les Sâmes, la colonisation s'est heureusement faite avec un peu plus de douceur que pour d'autres peuples. Cependant, comme tout peuple, les Sâmes aimeraient qu'on respecte leurs traditions et leur culture, et qu'on les laisse vivre à la manière qui leur convient. Espérons que les gouvernements finiront par tirer une conclusion des erreurs passées et accorderont enfin aux Sâmes la place qui leur revient de droit.

### **Sources :**

*Le peuple sami en Suède*, feuillet de documentation sur la Suède publié par l'Institut Suédois ; novembre 1995

*The Sami of Norway*, article de Elina Helander publié sur le site Internet suivant : <http://odin.dep.no> octobre 1999

*Sami People*, article publié par la radio sâme sur le site Internet suivant : <http://www.yle.fi> octobre 1999

*Sápmi – Sameland*, article publié sur le site Internet suivant : <http://www.sametinget.se> décembre 1998